

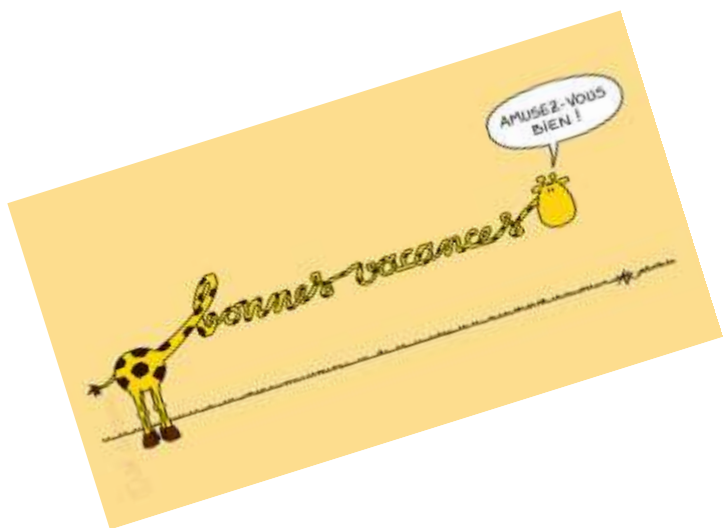


# PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS



**Les Cytises-Rechèvres**  
Situé à Chartres

**AOÛT 2024**



## Table des matières

1. La Fédération Générale des PEP.....	3
2. L'Association Départementale des PEP d'Eure-et-Loir .....	4
3. Le territoire chartrain .....	8
4. La structure des Cytises/Rechèvres .....	11
A. Le territoire .....	11
B. La structure.....	13
Les capacités d'accueil : .....	13
La description des locaux :.....	14
C. L'équipe.....	17
Présentation de l'équipe .....	18
Les rôles de chacun .....	20
D. Informations complémentaires.....	24
Informations diverses .....	26
5. Construire son projet pédagogique en équipe .....	30

# 1. La Fédération Générale des PEP

## **LES PEP, PLUS DE 90 ANS D' ACTIONS ET D' INNOVATIONS SOCIALES !**

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquentés l'école publique : c'est l'époque du fameux « sou des pupilles ». Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité.

Les sections qui la constituent se transforment rapidement en associations départementales autonomes, sous le régime de la loi de mai 1916 à titre d'œuvre de guerre autorisée à faire appel à la générosité publique, présidées par des inspecteurs d'académie, des recteurs ou des hommes politiques. Ces associations départementales se réunissent le 18 mai 1917 en une Fédération nationale, reconnue d'utilité publique le 16 août 1919, qui devient leur trait d'union. Dès 1926 les PEP étendent leur assistance à « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquentés les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle ou morale » et à « tous les enfants victimes de l'iniquité sociale ».

Les années 50 voient l'activité des PEP se développer dans des domaines plus proches de l'école, plus complémentaires de l'activité scolaire proprement dite, sous la forme de l'organisation de classes de découvertes ; l'aide à l'enfance en difficulté se trouvant au carrefour de l'école et de la politique menée en matière de santé, puis le développement de l'action en faveur de l'enfance handicapée. À partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément hors de l'école qui se structureront sous l'appellation SAPAD (service d'assistance pédagogique aux enfants malades ou accidentés).

Aujourd'hui comme hier, devant les situations nouvelles engendrées par les évolutions du contexte économique et social, les PEP inventent de nouvelles actions, à la fois éducatives et sociales.

## **CE QUI NOUS ANIMENT :**

*Permettre l'accès à l'éducation, aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports pour tous*

*Favoriser l'inclusion dans la société*

*Prévenir et agir contre les inégalités éducatives et sociales*

### **CE QUI NOUS PORTE :**

*L'inclusion, pour tous*

*La solidarité, entre tous*

### **NOS PRINCIPES CLES :**

Profondément attachées aux valeurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, nos ambitions s'articulent autour de quatre piliers :

Promouvoir et mettre en œuvre un projet de société inclusive garantissant l'accès de tous aux droits communs et s'appuyant sur la mixité sociale

Œuvrer pour une école de la République véritablement inclusive, mieux à même de lutter contre les déterminismes sociaux, au service d'une société elle-même inclusive

Contribuer à renforcer les liens sociaux, pour une société plus solidaire

Développer une approche participative citoyenne pour permettre l'émancipation de tous, y compris dans notre vie associative

## **2. L'Association Départementale des PEP d'Eure-et-Loir**

### **NOTRE ASSOCIATION ET SON HISTOIRE :**

*Juin 1926* : Création de l'ADPEP 28. Les premières actions sont essentiellement des aides matérielles et des aides au départs en vacances *1947*

: Le premier centre de vacances à Cadéac est acheté grâce à des fonds recueillis dans des écoles.

*1965* : Ouverture du premier centre à caractère médico-social, l'IME de Mainvilliers, suivi en 1970 du CMPP de Chartres, en 1973 du CMPP de Dreux et en 1975 de l'IME A. Fauvet de Nogent-le-Rotrou. Cette orientation fait suite à la volonté des administrateurs de faire vivre les valeurs

de la République et de permettre à tous les enfants quelles que soient leurs origines ou difficultés de bénéficier d'une prise en charge éducative, pédagogique et thérapeutique.

*1974* : La ville de Chartres donne la gestion de son centre de loisirs de Sours à l'Association. Depuis cette date, c'est l'ensemble des centres de loisirs de la collectivité qui lui sont confiés.

*1990-2000* : C'est durant cette décennie que la prise en charge en milieu fermé marque le pas et que d'autres modalités sont envisagées à travers la création d'un SESSAD DI en 1997/1998 puis d'un SESSAD TCC en 2000, structures qui visent l'accompagnement et le soutien à l'enfant ou à l'adolescent en coordination étroite avec ses besoins. 1994, quant à elle, marque la délégation de gestion du centre de vacances la « villa Eole » en Normandie, propriété de la ville de Mainvilliers.

*2001* : Ouverture du SAPAD, qui participe à cette volonté d'accompagner les jeunes en difficulté, qui est ici liée au cursus scolaire.

*2004* : Création de l'ESAT « hors les murs » qui accueille des adultes en insertion professionnelle mis à disposition dans les collèges ou dans des entreprises du département tout en bénéficiant d'activités de soutien et de formations adaptées.

*2007* : L'ITEP ouvre à Senonches et sera suivi par celui de Morancez en 2013. Le dispositif, intégrant le SESSAD TCC, a pour objectif de proposer à des enfants ayant des difficultés à vivre avec les autres dans un environnement sécurisé sans rupture avec son milieu scolaire et familial. En 2009, le groupe d'entraide mutuelle de Nogent-le-Rotrou, GEM, est repris et a pour but de rompre l'isolement de personnes fragiles.

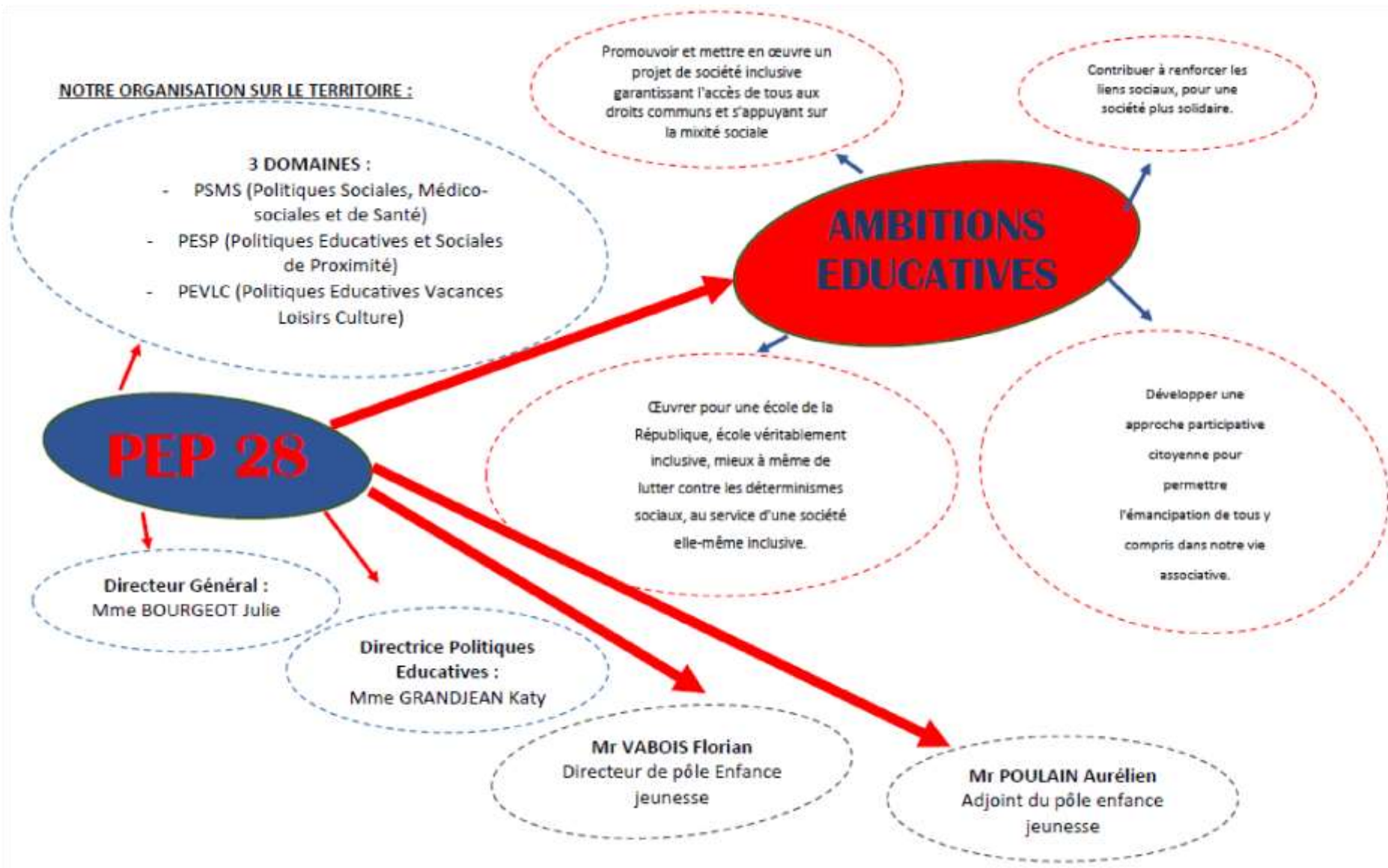
*2009* : Première structure Petite Enfance créée et gérée par les PEP. A ce jour, 9 structures Petite Enfance sont pilotées par les PEP 28. Reprise des 2 centres sociaux de Lucé qui accueillent un public venant d'horizons multiples et qui construisent des projets visant l'insertion et l'émancipation sociale.

*2010* : Création d'un Point Info Famille (PIF), lieu ressource sur la parentalité et qui répond aux besoins des personnes accueillies en centre social.

*2016* : Ouverture de l'Espace Ressources Handicap qui permet de travailler une philosophie commune au sein de l'Association quant à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs.

*2017* : Parallèlement et progressivement- les IME et SESSAD DI se transforment en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME), dispositif qui vise à accompagner les enfants dans le cadre du suivi de l'inclusion en travaillent avec les enseignants au plus près des projets individuels. 2017 a aussi été marqué par le transfert de gestion de l'Institut André Beulé qui accueille des enfants sourds ainsi que le Centre du

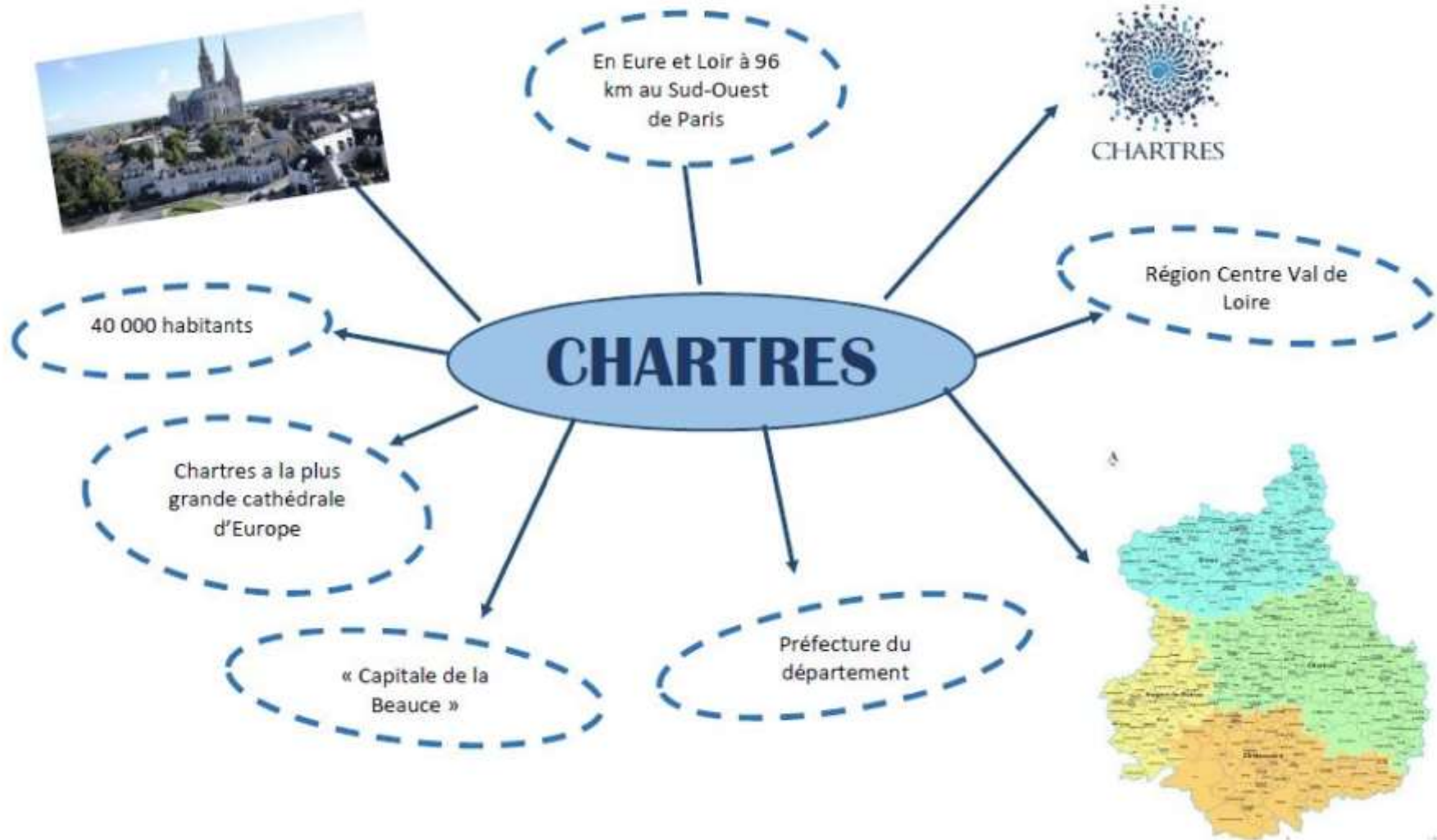
Langage et des Apprentissages (CDLA), rattaché au CMPP de Chartres. Sur 2017, on répertorie 87 accueils de loisirs et sites 3-17 ans gérés sur le département ainsi que des séjours vacances, le périscolaire et les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) qui sont pris en charge par des professionnels des PEP 28.



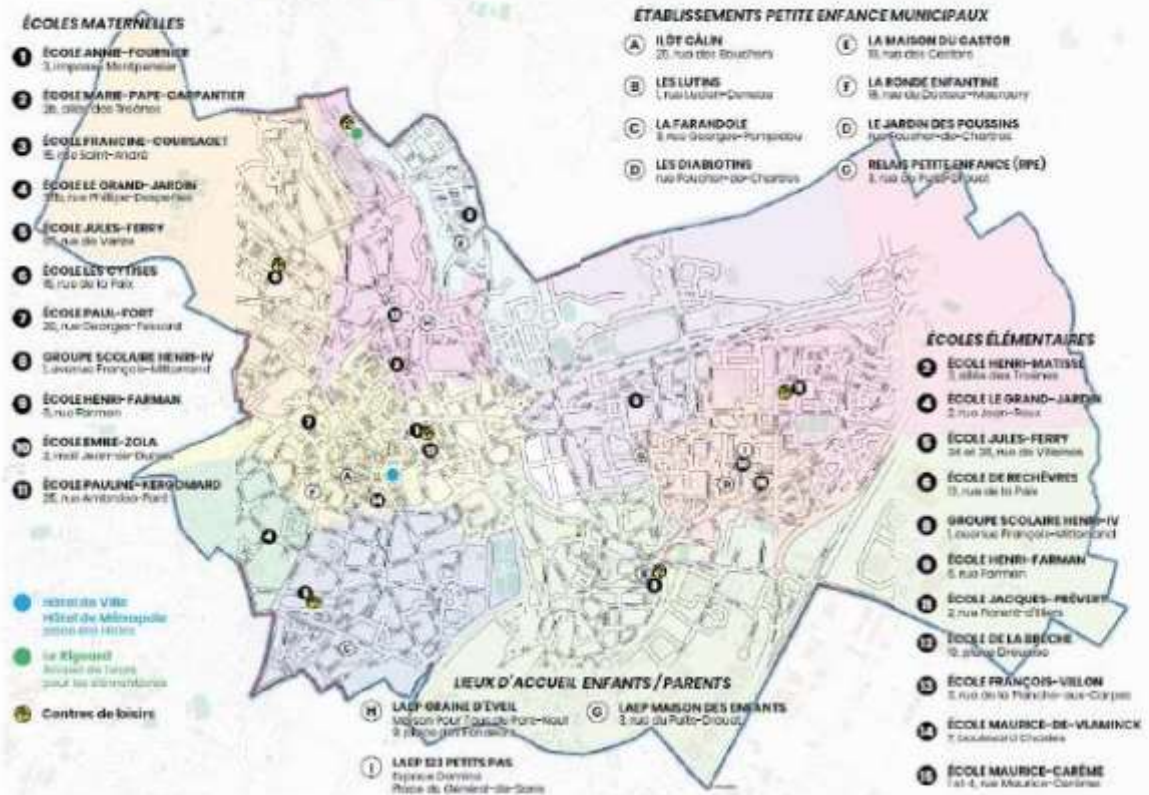
### **3. Le territoire chartrain**



LA VILLE DE CHARTRES, QUELQUES INFORMATIONS GENERALES :



## LA VILLE DE CHARTRES, LES ACCUEILS :



Sur la ville de Chartres, par  
Délégation de Service Public, les  
PEP 28 s'occupent de :

- 1 Accueil de loisirs  
Élémentaires
- 5 Accueils de loisirs  
Maternelles
- 13 lieux d'Accueils  
Périscolaires Matins et  
Soirs soit dans toutes les  
écoles Publiques de la  
Ville

Les lieux d'accueils pour les maternelles :

**Pauline-Kergomard**  
2, rue Florent-d'illiers  
Tél. 06 46 08 09 61  
alsh.chartres.kergomard@pep28.asso.fr

**Henri-IV**  
Uniquement les mercredis  
1, avenue François-Mitterrand  
Tél. 06 26 76 15 16  
alsh.chartres.henriIV@pep28.asso.fr

**Les Cytises**  
51, rue Huysmans  
Tél. 06 22 87 62 68  
alsh.chartres.cytises@pep28.asso.fr

**Jules-Ferry**  
34-36, rue de Villaines  
Tél. 06 12 63 55 52  
alsh.chartres.ferry@pep28.asso.fr

**Annie-Fournier**  
uniquement les mercredis  
3, impasse Montpensier  
Tél. 06 27 82 37 34  
alsh.chartres.fournier@pep28.asso.fr

Le lieu d'accueil pour les élémentaires

**Le Rigeard**  
Les Grands-Prés  
Tél. 06 72 75 24 46  
alsh.chartres.rigeard@pep28.asso.fr

### Coordonnées importantes :

Siège des PEP 28 : 02 37 88 14 14 ou [standard@pep28.asso.fr](mailto:standard@pep28.asso.fr)

Secrétariat PEP 28 Pôle Chartres : 02 37 88 14 14 ou [secretariatchartres@pep28.asso.fr](mailto:secretariatchartres@pep28.asso.fr)

Adjoint de Pole Chartres : 06 27 74 60 87 ou [ajointdelpole6@pep28.asso.fr](mailto:ajointdelpole6@pep28.asso.fr)

## 4. La structure des Cytises/Rechèvres

### A. Le territoire

La commune de Chartres, située à une heure de Paris, dispose d'une popularité nationale et internationale grâce notamment à la célèbre cathédrale Notre Dame de Chartres, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est possible de l'apercevoir à l'œil nu à plus de 10 kilomètres, étant construite sur le piton rocheux, point culminant de la ville (170m d'altitude). La cathédrale Notre Dame de Chartres reste un chef d'œuvre de l'architecture et du patrimoine avec ses 4000 figures sculptées ainsi que ses 5000 personnages sur vitraux d'époque.

A proximité de ce monument, nous pouvons y retrouver des lieux culturels et historiques tout aussi intéressants :

- Le Musée des beaux-arts
- Le COMPA
- Le Centre International du Vitrail
- La maison de l'archéologie
- Le musée de l'École de Chartres et d'Eure-et-Loir



A l'instar de ces lieux, la ville de Chartres articule culture, loisirs, patrimoine et plaisir au travers de différents événements et ateliers tels que les maîtres verriers, les mosaïstes, les peintres muralistes ou encore sur différents sites incontournables de la ville :

- Les fresques de Bel Air
- La Maison Picassiette
- L'Odyssée
- Le Colisée



- La Médiathèque de Chartres
- Le théâtre de Chartres
- Chartres en Lumière



Le quartier de Rechèvres est issu de la construction de 200 maisons individuelles HLM après la seconde guerre mondiale. Peu à peu au fil des années, la population du quartier est devenue vieillissante mais ce quartier est, depuis environ 6 ans, en pleine rénovation et en pleine expansion immobilière avec l’afflux de nouvelles familles ayant de jeunes enfants. Elle se situe au cœur du quartier près des petits commerces (bar, restaurant, boulangerie) d’une maison de quartier et du lycée polyvalent Jehan de Beauce à un kilomètre du centre-ville de Chartres.

L'accueil de loisirs se situe au 31, rue Huysmans à Chartres

Les bâtiments de l’école maternelle « Les Cytises » sont accolés avec ceux de l’école élémentaire de « Rechèvres » dans laquelle les enfants poursuivront naturellement leur scolarité.

#### Le tissu social d’origine des enfants :

Les enfants de l’accueil de loisirs sont issus de familles des classes populaires habitants les logements sociaux (les projets : Rechèvres 200 et des Bas- Menus) et des familles de la classe moyenne, habitant des vieilles maisons (rue de Fresnay et rue de Rechèvres). L’accueil de loisirs ne fait pas l’objet d’un classement en ZEP ni dans d’autres dispositifs d’aide aux zones sensibles. En effet, le quartier de Rechèvres est connu pour sa tranquillité et nombreuses activités artistiques (peinture, couture, danse...). La pauvreté reste un phénomène limité dans ce quartier tandis que la mixité sociale est présente dans des normes conformes à la moyenne nationale.

## ***B. La structure***

<b>Nom de la structure</b>	<b>LES CYTISES / RECHEVRES</b>
<b>Adresse</b>	<b>31 rue Huysmans à Chartres</b>
<b>Téléphone</b>	<b>06 22 87 62 68</b>
<b>Portable</b>	<b>06 22 87 62 68</b>
<b>Mail</b>	<b>alsh.chartres.cytises@pep28.asso.fr</b>
<b>Horaires</b>	<b>7h30 / 18h30</b>

### **Les capacités d'accueil :**

<b>Age</b>	<b>Nombre de 3-5 ans</b>	<b>Nombre de 6-11 ans</b>
<b>Mercredis</b>	56	80
<b>Février</b>	56	80
<b>Avril</b>	56	80
<b>Juillet</b>	56	80
<b>Août</b>	56	80

<b>Toussaint</b>	56	80
<b>Noël</b>	56	80

### La description des locaux :

#### Pour les maternelles :

L'accueil de loisirs se situe, dans le quartier de Rechèvres.

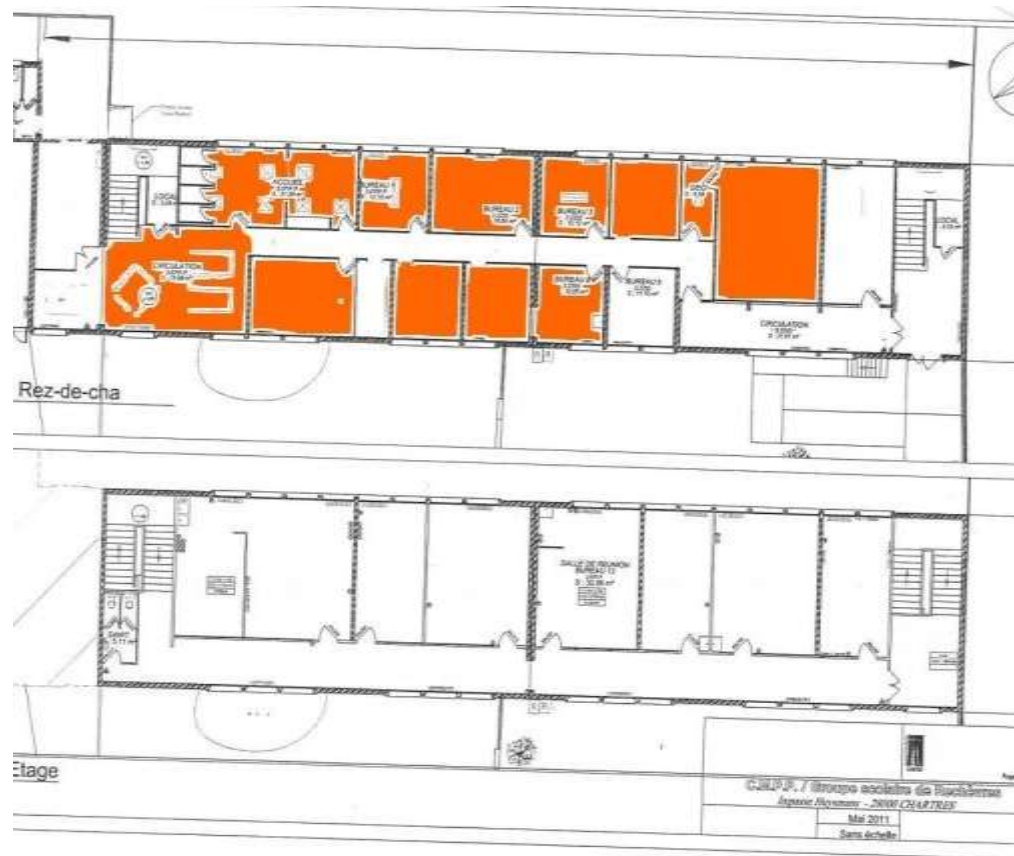
Nous avons à notre disposition **au rez de chaussée uniquement** :

- Une entrée avec les portes manteaux
- Quatre salles d'activités avec un aménagement adapté à l'âge des enfants : jeux de sociétés, jeux d'imitation, jeux de construction, livres et albums
- Une salle de repos aménagé avec des lits
- Deux petites salles pour les temps calmes
- Une cuisine
- Un local de rangement
- Un bureau
- 5 sanitaires pour les enfants et 1 sanitaire pour adulte en situation d'handicap.

Dans l'école maternelle « les Cytises » nous avons à notre disposition la salle de restauration, le préau ainsi que la cour de récréation aménagée avec des toboggans et divers jeux de motricité.



A proximité de l'accueil se trouve le jardin d'horticulture, le parc André Gagnon ainsi que le bois des Poteries.



**Pour les élémentaires :**

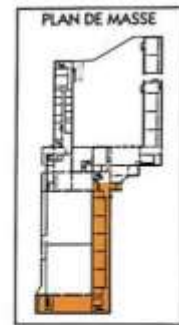
Nous avons à notre disposition :

- Un grand préau
- Un petit préau
- Une salle à l'étage
- 3 sanitaires pour les enfants et 1 sanitaire pour adulte en situation d'handicap
- La cour de récréation

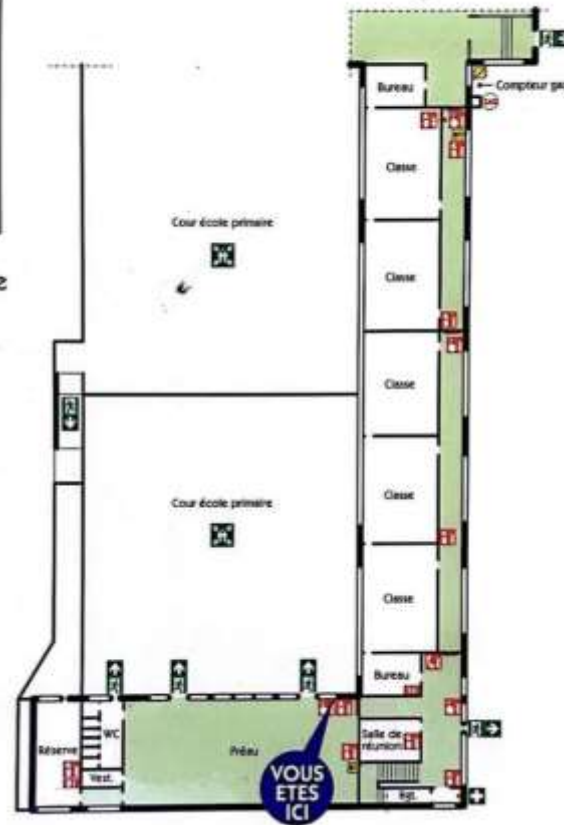
Dans l'école élémentaire de Rechèvres nous avons à notre disposition la salle de restauration.

A proximité de l'accueil se trouve le jardin d'horticulture, le parc André Gagnon ainsi que le bois des Poteries.



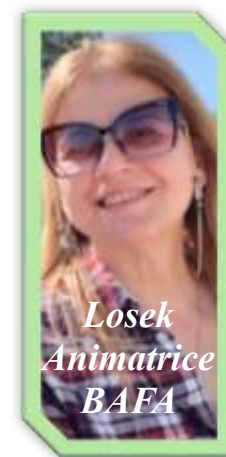


Rez-de-chaussée



*C. L'équipe*

## Présentation de l'équipe





*Romain Animateur  
BAFA*



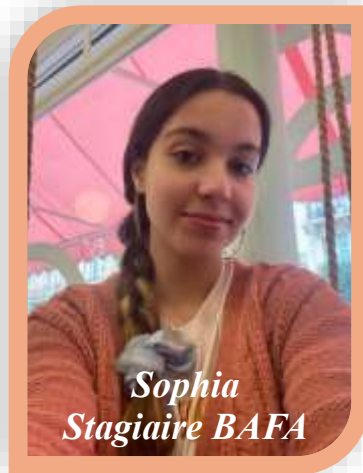
*Myrtille Animatrice  
BAFA*



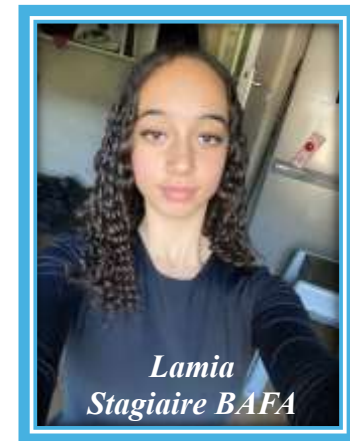
*Lucie  
Stagiaire BAFA*



*Oriane Animatrice  
BAFA*



*Sophia  
Stagiaire BAFA*



*Lamia  
Stagiaire BAFA*

## Les rôles de chacun

### Les enfants

Afin de développer la confiance et l'autonomie de l'enfant, nous veillerons à appliquer l'éducation **positive**, aussi appelée éducation bienveillante.

Elle consiste à avoir une approche fondée sur l'écoute des besoins de l'enfant.

Quelques points clés pour un vivre ensemble harmonieux :

- ❖ Accueillir les émotions
- ❖ Pratiquer l'écoute
- ❖ Définir notre zone d'acceptation
- ❖ Fixer des limites de manières respectueuses
- ❖ Ne pas juger
- ❖ Rechercher la coopération plutôt que l'obéissance
- ❖ Eviter les punitions et récompenses
- ❖ Faire confiance à l'enfant

### Le directeur

Le directeur est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants. Il est également garant de la mise en œuvre du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif des PEP 28.

### **Situer son engagement dans un contexte social, culturel et éducatif**

- ❖ Affirmer ses choix éducatifs
- ❖ Connaître et prendre en compte le projet éducatif
- ❖ Agir en fonction du public
- ❖ Être à l'écoute des enfants, des animateurs, des familles, du personnel de service ...

## **Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif**

- ❖ Concevoir le projet pédagogique en équipe
- ❖ Négocier et discuter les objectifs en fonction des constats

## **Diriger une équipe**

- ❖ Recruter et gérer l'équipe d'animation et le personnel du service
- ❖ Organiser le travail en équipe
- ❖ Régler les conflits
- ❖ Repérer et valoriser les compétences de l'équipe (individuelles et/ou collectives)
- ❖ Etablir et mettre en œuvre la démarche de formation pour l'ensemble des animateurs
- ❖ Assure le suivi des stagiaires BAFA

## **Assurer la gestion de l'accueil de loisirs**

- ❖ Organiser la vie collective en garantissant le respect, la santé et la sécurité de tous
- ❖ Assurer les relations avec le siège, les familles et les prestataires
- ❖ Assurer le suivi administratif, budgétaire et la comptabilité de l'ALSH

## **Développer le lien avec les partenaires et les familles**

- ❖ Informer les familles et les différents partenaires
- ❖ Entretenir des liens sociaux avec l'école, les commerçants, les prestataires...
- ❖ Identifier et choisir les prestataires correspondants aux différents besoins

## **Du directeur à l'animateur**

Les règles sont établies en équipe

- ❖ Les téléphones portables doivent être utilisés seulement en cas de nécessité
- ❖ La pause cigarette est autorisée seulement à l'extérieur de l'établissement
- ❖ Une pause de 20 minutes est légalement autorisée mais ne doit pas engendrer de perturbation fonctionnelle
- ❖ Le repas de l'équipe est un temps de travail et doit être partagé avec les enfants
- ❖ La drogue et l'alcool sont strictement interdits sous peine de sanctions graves
- ❖ Chacun se doit d'avoir un comportement respectueux, un langage adapté et une tenue vestimentaire correcte
- ❖ Toutes attitudes dangereuses et/ou mettant les enfants en situation d'humiliation seront inacceptables et feront l'objet d'une sanction disciplinaire

### **L'animateur**

L'animateur est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.

- ❖ Connaître et respecter le fonctionnement de la structure (horaires, organisation, locaux, matériel...)
- ❖ Participer à la construction du projet pédagogique et le respecter
- ❖ Connaître et respecter les règles de sécurité
- ❖ Faire remonter les informations importantes au directeur
- ❖ Echanger et communiquer respectueusement avec l'équipe
- ❖ Être à l'écoute et répondre aux besoins des enfants
- ❖ Accueillir les enfants et les familles
- ❖ Prendre en compte les recommandations des familles concernant leur(s) enfant(s) et les diffuser auprès de l'équipe
- ❖ Etablir des plannings d'activités
- ❖ Accompagner les enfants dans leur vie quotidienne ainsi qu'en activité
- ❖ Préparer le matériel nécessaire pour les activités et savoir le ranger après utilisation
- ❖ Préparer les sorties (fiches sanitaires, changes, trousse pharmaceutiques...)
- ❖ Être source d'information pour les enfants, les familles et l'équipe

### **Le personnel de service**

L'agent d'entretien se doit d'entretenir les locaux en respectant les consignes d'utilisation des produits utilisés (quantité, stockage...) Il doit également informer le directeur pour toutes demandes de produits manquants et nécessitant une nouvelle commande.

L'agent de restauration employée par la Ville de Chartres se doit de réchauffer les repas (plats livrés par la restauration collective du bassin chartrain). Il veille à l'hygiène de la cuisine et de la salle de restauration, met le couvert, sert les enfants avec l'aide de l'équipe d'animation et débarrasse les tables L'agent de restauration est intégré à l'équipe d'animation afin d'établir un bon déroulement du repas qui doit rester un moment agréable et convivial.

### **Les parents, les familles**

Les familles doivent amener leur(s) enfant(s) dans un état de santé, de propreté et d'hygiène correcte. Ils se doivent d'indiquer si l'enfant a un problème. Ils devront respecter les horaires d'ouvertures et fermetures de l'accueil de loisirs pour le bien être de leur enfant et le respect des animateurs.

Les enfants doivent être accompagnés par leur famille jusqu'à la salle d'accueil. Seules les personnes inscrites sur les fiches sanitaires seront autorisées à récupérer l'enfant et devra être âgé de plus de 16 ans. Si toutefois les parents souhaitent que l'enfant soit remis à une personne ne figurant pas sur la fiche, il devra écrire un courrier puis cette dernière devra se présenter avec une pièce d'identité.

En cas d'absence de l'enfant, il serait préférable que les parents préviennent l'ALSH.

### **L'assistant sanitaire (toute l'équipe est responsable)**

- ❖ **S'assurer d'être en possession de masque enfant, dans le cas où un mineur présente des symptômes COVID**
- ❖ Vérifier les fiches sanitaires
- ❖ Vérifier les trousse de secours afin qu'elles soient toujours complètes et avec les dates conformes à la période
- ❖ Apporter les soins nécessaires aux personnes blessés
- ❖ Prévenir les secours en cas de blessure grave ou malaise ainsi que le directeur et les familles
- ❖ Faire un compte rendu lors de sorties avec les enfants (bosses, coup...)
- ❖ Tenir à jour le cahier d'infirmierie

### **ADMINISTRATION DE MEDICAMENTS :**

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. Ceux-ci ne pourront donc pas être administrés à l'Accueil de Loisirs et périscolaire (même si la famille fournit une ordonnance et / ou une autorisation parentale). Si l'enfant a un traitement qui ne peut être prescrit matin et soir, et que la famille n'a pas la possibilité de venir administrer les médicaments elle-même à l'enfant lors de la journée, il incombe à la famille d'indiquer par écrit à l'équipe le nom de la personne qu'elle mandate pour administrer le traitement l'enfant ; sous sa responsabilité, elle peut solliciter :

- ❖ Soit une personne de son entourage venant à la structure administrer les médicaments à l'enfant,
- ❖ Soit les services d'une infirmière libérale à ses frais.

Le traitement doit obligatoirement être commencé à la maison pour des raisons de sécurité (risque d'allergie...).

**PAI (Projet d'Accueil Personnalisé)** : une copie du dossier est disponible avec les fiches sanitaires des enfants. L'équipe est informée de chaque PAI.

Des repas spécifiques ou un panier repas sont fournis par la RCBC pour les enfants allergiques

### Les intervenants extérieurs

Une communication avant toutes interventions est primordiale pour mettre au point les différentes réglementations et mettre en place l'activité avant l'arrivée des enfants. Un contrat doit être établi par l'intervenant pour établir son rôle et ses tarifs.

### ***D. Informations complémentaires***

Journée type pour les maternelles

Horaires Vacances Aout	Activités
7h30/9h00	Accueil des enfants. Temps libre <b>Lavage des mains OBLIGATOIRE</b>
9h00/9h30	Appel présence enfants. Passage aux toilettes. Discussion sur le déroulement de la journée. Répartition des groupes



9h30/11h00	Activité dont 10 minutes de rangement
11h00/11h30	Temps libre. Passage aux toilettes
11h30/13h00	REPAS. Temps libre
13h00/14h30	Temps calme pour les moyennes et grandes sections
13h00/15h45	Sieste pour les petits et les enfants demandeurs
14h30/16h00	Activités pour moyennes et grandes sections
16h00/16h30	GOUTER
16h30/18h00 ou 18h30 (selon forfait)	Temps libre Accueil des parents, départ échelonné des enfants

Journée type pour les élémentaires

Horaires Vacances Aout	Activités
7h30/9h00	<b>Lavage de mains OBLIGATOIRE</b> Accueil des enfants Temps libre :(jeux mis à disposition)

9h00/11h30	Appel ; présentation de la matinée. Activités ou sortie Rangement de la salle ; hygiène.
11h30/12h15	Départ des enfants inscrits que le matin
11h30/14h00	Le repas est pris avec les enfants au 2 <sup>ème</sup> service (peu varié en fonction des effectifs) Temps calme et temps libre
13h30/14h00	Accueil des enfants inscrits que l'après-midi
14h00/16h00	Appel ; présentation de l'après-midi. Activités ou sortie Rangement de la salle ; hygiène.
16h/16h30	Goûter
16h30/18h00	Activité calme et temps libre sous la surveillance des animateurs Accueil des parents et départ échelonné des enfants.
18h00/18h30	Jeux libres Accueil des parents

### Informations diverses

**La sécurité : Procédures de l'exercice d'évacuation, interdictions, pharmacie :**



### **Procédures de l'exercice d'évacuation**

Effectuée 1 à 2 fois à l'année sur les mercredis et 1 fois par période de petites vacances... sifflet (simule l'alarme)

Regroupement des enfants par les animateurs. Les enfants sont comptés et un appel est fait pour s'assurer la présence de tous (enfants, animateurs)

### **Les interdictions :**

**Tabac :** Il est interdit de fumer en présence des enfants. L'aménagement d'une pause cigarette s'effectuera sans désorganiser le fonctionnement du centre, en dehors des murs de l'accueil. Il va de soi que les non-fumeurs doivent bénéficier d'une pause.

### **Pharmacie :**

3 trousse de pharmacie + 1 armoire à pharmacie avec stock de produits nécessaires pour les 1ers soins

Composée de : Compresse, pansements, désinfectant, ciseau, thermomètre frontal, sparadrap, pince à épiler, sac de glaçon, crème contre les coups, couverture de survie....

1 registre infirmerie est disponible dans chaque trousse pharmaceutique et doit être **IMPÉRATIVEMENT** rempli après chaque soin administré

### **Le sommeil, le temps calme :**

Après le repas, temps calme avec écoute d'histoires ou de musique ou repos dans la salle sieste selon les besoins des enfants.



### **L'intérêt et le bienfait de la sieste**

La sieste est essentielle au bon équilibre physiologique et nerveux de l'enfant. Elle est aussi importante que les soins, la nourriture et l'amour. Le sommeil n'est pas une mise en veille de l'activité mentale. Le corps et le cerveau se consacrent à d'autres tâches pendant le repos. Il est donc essentiel d'instaurer des moments de "pause" pendant la journée de l'enfant. Les effets positifs sont nombreux et essentiels à son équilibre mental, psychologique et émotionnel.

### **Les transports :**

Ils sont assurés par les transports Rémy et Filibus.

Les enfants doivent être comptés avant la montée dans le bus, puis recomptés une fois installés et à chaque descente de bus.

Chaque enfant doit être **impérativement** attaché avec la ceinture de sécurité. Le transporteur ne démarrera pas avant d'avoir reçu la consigne **OK** du directeur ou de l'animateur

Les animateurs sont dispatchés de façon à cadrer au maximum les enfants.



### **Les relations avec les familles, avec les enfants :**

Le projet pédagogique reste à la disposition des familles

Le contact avec les parents est primordial pour le bien-être des enfants et pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. La porte reste toujours ouverte aux familles pour tous renseignements ou pour discuter des difficultés rencontrées ou simplement échanger un moment convivial.

Les parents nous confient leur enfant pour la journée, ils doivent partir confiants.

Aucun enfant n'aura l'obligation de participer à l'activité proposée. L'essentiel étant qu'il se sente bien et qu'il ne soit pas en danger.

### **L'hygiène alimentaire et les repas :**

Les animateurs et le directeur sont amenés à prendre leur repas avec les enfants, il s'agit d'un temps pédagogique à part entière.

Le coût de leur repas sera pris en charge par l'Association (il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature).

Le temps de repas doit rester un moment privilégié, convivial, d'échanges et doit se faire avec respect (politesse, pas de gaspillage alimentaire, etc...)

Les animateurs jouent un rôle éducatif important, mise en place des règles de vie quotidienne, d'éveil au goût et à la santé. Il est important de gérer l'arrivée au réfectoire des enfants au mieux afin de commencer le repas dans le calme.

### **Les partenaires :**

- ❖ La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)
- ❖ La RCBC (Restauration Collective du Bassin Chartrain)
- ❖ La PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- ❖ Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- ❖ La CAF (Caisse d'Allocation Familiale)
- ❖ Les autres ACM (Accueil Collectif de Mineurs) des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public)
- ❖ Les infrastructures de l'agglo Chartraine (Le Compa, Les Médiathèques, le cinéma...)

## **Le cadre et les règles**

La direction et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein de l'accueil de loisirs. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (code la route) ainsi que le règlement de fonctionnement de la structure de sortie ou d'accueil pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

### Aux enfants

- ❖ De se sentir en sécurité
- ❖ De comprendre les règles de vie et apprendre à les respecter
- ❖ De discuter avec les animateurs sur le respect et le non-respect

### A l'équipe d'animation

- ❖ De travailler de manière cohérente par rapport au projet
- ❖ D'adopter un discours commun face aux comportements des enfants et des familles
- ❖ D'affirmer notre rôle d'adulte référent, garant de la sécurité et de la bienveillance vis-à-vis des enfants

### DEMARCHE A SUIVRE EN CAS DE NON-RESPECT DES REGLES

- ❖ Savoir et comprendre ce qui s'est passé
- ❖ Discuter calmement avec l'enfant en se mettant à sa hauteur
- ❖ Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou de sanction

## 5. Construire son projet pédagogique en équipe

### ❖ LES MATERNELLES

#### Diagnostic

Enfants issus de quartiers différents  
(Rechèvres, les Bas menus, la basse-ville, Bel-air)  
Population mixte socialement  
Besoins différents selon l'âge  
Locaux composés de petites salles  
Pas de grand espace intérieur

#### Evaluation

**Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif est atteint ?**

- Est-ce que les règles de vie sont comprises et respectées de tous ?
- Est-ce que les enfants participent volontiers aux activités proposées ?
- Est-ce que les enfants semblent en difficulté par rapport la compréhension des consignes ?
- Est-ce que les familles semblent satisfaites ?

#### Objectif général n°1

##### A quoi je parvenir ?

Développer le vivre ensemble dans le respect de tous

#### Objectif opérationnel 1 :

##### Quelles actions je mène pour réussir mes objectifs ?

- J'instaure des règles de vie avec les enfants
- Je propose des activités accessibles à tous
- J'utilise un langage compris de tous
- J'organise des sorties pour se familiariser à la vie en société
- J'échange avec les familles sur leurs ressentis et ceux de leurs enfants

## **Objectif général n°2**

### **A quoi je parvenir ?**

Faire découvrir et explorer leur environnement à travers leur corps et les différents sens

## **Evaluation**

### **Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif est atteint ?**

- Est-ce les enfants sont capables de nommer les 5 sens ?
- Est-ce que les enfants ont appréciés les activités sensorielles ?
- Est-ce que les enfants ont réussi à se repérer dans l'espace ?
- Est-ce que les enfants ont pris du plaisir lors des activités proposées ?
- Est-ce que certains semblaient en difficultés ?

## **Objectif opérationnel 2 :**

### **Quelles actions je mène pour réussir mes objectifs ?**

- J'explique les 5 sens à travers des activités variées
- Je mets en place des ateliers permettant d'engager la sensorialité
- Je propose des ateliers qui permettent d'être capable de se déplacer et bouger dans l'espace
- J'explique les bienfaits du repos, du repas et prendre conscience de son bien-être

### **Evaluation**

#### **Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif est atteint ?**

- Est-ce les enfants sont capables de s'habiller seuls ?
- Est-ce les enfants sont capables de gérer leurs besoins naturels ?
- Est-ce que les enfants sont capables de tenir un crayon correctement, de découper ?
- Ai-je remarqué une évolution au quotidien ?
- Est-ce que certains étaient en difficulté par rapport aux consignes données ?

### **Objectif général n°3**

#### **A quoi je parvenir ?**

Développer l'autonomie et la motricité fine

### **Objectif opérationnel 3:**

#### **Quelles actions je mène pour réussir mes objectifs ?**

- Je laisse faire et je me tiens disponible pour l'aide à l'habillage
- Je prévois des temps réguliers pour l'apprentissage des besoins naturels
- Je propose des activités permettant de développer la motricité fine tels que le dessin, le coloriage, le découpage ...
- Je propose des ateliers de manipulation tels que la pâte à modeler, le bricolage...



❖ LES ELEMENTAIRES

**Diagnostic**

Enfants issus de quartiers différents  
(Rechèvres, les Bas menus, la basse-ville, Bel-air)  
Population mixte socialement  
Besoins différents selon l'âge  
Locaux composés d'un grand préau,  
d'une salle à l'étage et d'un petit préau

**Objectif opérationnel 1:**

**Quelles actions je mène pour réussir mes objectifs ?**

- Je propose des projets communs tels que des fresques, du sport collectif, des grands jeux, des sorties vélos, du chant et de la danse, (un mini-camp sous réserve)
- J'organise des inter-centres
- Je sensibilise au harcèlement et à la discrimination

**Objectif général n°1**

**A quoi je parvenir ?**

Favoriser la socialisation

**Evaluation**

**Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif est atteint ?**

- Est-ce les enfants sont capables de mener des projets communs sans désaccord ?
- Est-ce qu'il y a des tensions dans les groupes qui nécessitent l'intervention d'un adulte ?
- Apprécient-ils les inter-centres ?
- Sont-ils heureux de partager des moments avec des camarades d'autres accueils de loisirs ?
- Y a-t-il eu des plaintes d'harcèlement ou de discrimination ?

## **Objectif général n°2**

### **A quoi je parvenir ?**

Découvrir l'art sous toutes ces formes

## **Objectif opérationnel 2:**

### **Quelles actions je mène pour réussir mes objectifs ?**

- Je propose des activités avec des différentes matières et différents supports
- Je propose des ateliers bricolage, robotique ...
- Initiation au théâtre, aux jeux de rôles
- J'organise des ateliers autour de la musique et la danse

## **Evaluation**

### **Qu'est-ce que j'observe pour savoir si l'objectif est atteint ?**

- Est-ce les enfants ont participé aux ateliers proposés ?
- Ont-ils pris plaisir lors des activités ?
- Est-ce chacun a trouvé sa place parmi les ateliers proposés ?
- Y avait-il des enfants en difficulté ? (peur de s'exprimer devant les camarades)